



Charte de comportement pour le Bal des Promotions

En tant que participant au bal des promotions, je m'engage à respecter les règles suivantes :

1. **Pas d'alcool** : Je m'engage à ne pas consommer d'alcool **avant et pendant** l'événement. Si la sécurité a un doute sur mon taux d'alcoolémie, elle peut me refuser l'entrée.
2. **Respect du comportement** : Je m'engage à adopter un comportement respectueux envers les autres participants, les organisateurs et tous les intervenants.
3. **Interdiction de fumer** : Je m'engage à ne pas fumer pendant l'événement.
4. **Respect du matériel** : Je m'engage à respecter les lieux et le matériel mis à disposition pour l'événement.
5. **En cas de problème** : En cas de non-respect des règles, mes parents seront immédiatement contactés pour assurer ma prise en charge.
6. **Responsabilités des parents** : Nous prenons note que le bal débute à 19h30 et se termine à 01h00 du matin. En dehors de ces heures, les enfants ne sont plus sous la responsabilité des organisateurs.
7. **Remise de la charte signée**. Je prends note que si cette charte n'est pas remise dans le délai imparti, mon accès au bal sera interdit.

*Cela fait des années que les élèves souhaitent qu'un bal des promotions soit organisé. **Nous comptons sur toi** pour que cette année se passe bien et **que les plus jeunes puissent, un jour, vivre à leur tour leur bal des promotions.***

Merci de contribuer à la réussite de cet événement et à la bonne ambiance générale.



Nom du participant :

Signature du participant :

Nom d'un parent :

Coordonnées téléphonique de la personne responsable :

Signature d'un parent :

CETTE CHARTE EST A REMETTRE AU PLUS TARD LE VENDREDI 23 MAI 2025 DANS LA BOÎTE DEDIEE AU BAL DES PROMOS DEVANT LE SECRETARIAT DE L'ETABLISSEMENT DES TROIS-SAPINS